

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

**Conseil du 26 juin 2023**

**Délibération n° 2023-1718**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Fonds de solidarité eau - Renouvellement de la convention de partenariat avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - Attribution de subventions pour 5 projets de solidarité internationale - Conventions à signer entre la Métropole de Lyon et les associations bénéficiaires

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Cycle de l'eau

**Rapporteur** : Madame Hélène Duvivier Dromain

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 9 juin 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Sonia Zdorovtsoff

**Présents** : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burrucand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

**Absents excusés** : M. Blache (pouvoir à Mme Croizier), M. Charmot (pouvoir à Mme Fontanges), Mme Charnay (pouvoir à M. Millet), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Dalby (pouvoir à Mme Dehan), Mme Etienne (pouvoir à Mme Roch), M. Godinot (pouvoir à M. Badouard), Mme Pouzergue (pouvoir à Mme Sarselli), M. Vincendet (pouvoir à M. Smati), M. Vuillierme (pouvoir à Mme Picot).

**Conseil du 26 juin 2023****Délibération n° 2023-1718**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Fonds de solidarité eau - Renouvellement de la convention de partenariat avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - Attribution de subventions pour 5 projets de solidarité internationale - Conventions à signer entre la Métropole de Lyon et les associations bénéficiaires

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Cycle de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 juin 2023, exposant ce qui suit :

Le fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau, créé par délibération du Conseil n° 2005-2883 du 11 juillet 2005 et révisé par délibération du Conseil n° 2022-1359 du 12 décembre 2022, a pour objectif de financer des actions de solidarité internationale visant l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des pays du sud. Il s'inscrit dans l'objectif défini lors du Sommet sur le développement durable de garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et d'assurer une gestion durable des ressources en eau dans le monde d'ici 2030.

Ce dispositif est financé par la Métropole (400 000 €), l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (400 000 €) et par Eau du Grand Lyon-la Régie (400 000 €). Ce dernier contribue, depuis janvier 2023, à hauteur de 0,6 % de ses produits de la tarification de l'eau potable, et les reverse à la Métropole pour ses actions de solidarité internationale et notamment pour le fonds eau.

**I - Renouvellement de la convention de partenariat avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse**

Depuis 2007, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse participe financièrement au fonds eau. Depuis 2018, cette participation s'élève à hauteur de 400 000 €, à part égale avec Eau du Grand Lyon-la Régie et la Métropole.

Il s'agit de renouveler la convention de partenariat avec l'Agence de l'eau. Cette convention définit le cadre ainsi que les modalités de l'engagement réciproque de la Métropole et de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse dans le cadre du fonds eau.

La Métropole et l'Agence de l'eau se donnent pour objectifs :

- d'informer et de sensibiliser le grand public aux enjeux liés à l'eau, l'assainissement et l'hygiène, sur le territoire de la Métropole et sur l'ensemble du territoire national,
- d'impulser de nouvelles dynamiques et d'encourager de nouvelles associations de solidarité internationale de droit français à s'engager et à mener des projets internationaux dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène,
- de favoriser le développement d'échanges entre les acteurs locaux de coopération, à l'occasion de réunions d'information,
- de faire bénéficier les porteurs de projets d'un soutien financier à travers le lancement d'un appel à projets conjoint dénommé fonds eau.

L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse s'engage à mobiliser une enveloppe annuelle de 400 000 € et la Métropole de 800 000 € (comprenant la participation de la régie Eau du Grand Lyon-la Régie), pour le financement des projets. Chaque partie gère son budget et les conventions à passer avec les associations.

## **II - Projets acceptés par le comité de pilotage du fonds eau**

Le comité de pilotage paritaire du fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau a donné son accord pour le financement des 5 projets décrits ci-dessous.

### **1° - Attribution d'une subvention à l'association Centre international d'études pour le développement local (CIEDEL) pour le projet de renforcement du service public local de l'eau potable de la Commune de Samba au Burkina Faso**

Le CIEDEL est la prolongation de l'Institut social créé en 1944 au sein de l'Université catholique de Lyon pour ouvrir les étudiants à l'action sociale. En 1989, il est devenu le Centre international d'études pour le développement local. Depuis 2007, le CIEDEL, en collaboration avec l'équipe d'Eau Vive Internationale (EVI), est l'opérateur de la coopération décentralisée du Grand Reims dans le domaine de l'eau et de l'assainissement au Burkina Faso.

Le réseau d'eau potable du chef-lieu de la Commune de Samba au Burkina Faso, réalisé en 1996, est déficitaire de près de 19 % de son chiffre d'affaire, le taux de desserte en 2022 est d'environ 30 % et le service est de mauvaise qualité : production insuffisante pour répondre aux besoins et capacité de stockage insuffisante, ce qui entraîne une faible pression dans le réseau. La mauvaise qualité du service entraîne une dégradation du recouvrement des factures et une augmentation des impayés. Les habitants du chef-lieu se tournent vers des sources d'eau alternatives sans aucune garantie sanitaire de la qualité de l'eau.

Le projet consiste à renforcer la production, le stockage et la distribution du réseau d'eau pour passer à un taux d'accès de 30 à 70 % en 2023 dans le chef-lieu de Samba. Pour cela, 2 forages d'un débit espéré cumulé de plus de 14 m<sup>3</sup> seront réalisés, un château métallique de 70 m<sup>3</sup> sera construit et le réseau de distribution sera étendu de 2 000 ml. La distribution sera faite par 9 bornes fontaines à réhabiliter et 91 branchements particuliers (actuellement 49). La capacité de maîtrise d'ouvrage de la Commune sera renforcée par une démarche de formation action. Les bénéficiaires de ce projet sont estimés à 5 410 personnes.

Le projet est évalué à 194 348 € et la participation sollicitée auprès du fonds de solidarité eau s'élève à 79 900 €.

La contribution demandée à la Métropole est de 53 270 € et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse apportera 26 630 €.

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 50 % du montant de la subvention à la signature de la convention,
- 30 % du montant de la subvention sur la base d'un rapport intermédiaire technique et financier,
- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant total du budget réalisé. Au cas où le budget réalisé serait inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention sera ajusté au prorata des dépenses réellement engagées.

### **2° - Attribution d'une subvention à l'association Énergie coopération développement (ECD) pour le projet alimentation en eau du chef-lieu du village de Phonesavanh au Laos**

L'association ECD a été créée le 6 octobre 2010 à Bourg-en-Bresse par des personnes qui adhéraient préalablement à l'association Électriciens sans frontières. L'objet de l'association est d'étudier, promouvoir et réaliser des projets d'aide au développement, de solidarité et de coopération en faveur des populations défavorisées des pays les plus pauvres dans les domaines de l'électricité et de l'eau, en intégrant les services associés tels que la formation jusqu'au transfert de compétences, pour contribuer à la satisfaction des besoins tels que la santé, l'éducation et la lutte contre l'exode rural et assurer la pérennité des réalisations.

Le Laos est un pays enclavé d'Asie du sud-est. Son 138<sup>ème</sup> rang à l'indice de développement humain n'illustre qu'imparfaitement la pauvreté des 68 % de ses habitants vivant en zone rurale. Bon nombre d'entre eux vivent dans des zones isolées, leur accès aux villes et aux services essentiels est à la fois très faible et discontinu, les pluies pouvant entraver de nombreuses pistes rurales.

Le projet consiste à mettre à disposition un accès à l'eau potable durable pour tous dans le village de Phonesavanh (forage, pompe immergée, château d'eau de 35 m<sup>3</sup>, réseau avec branchements privés), y compris un système de potabilisation de l'eau. Un branchement d'eau sera réalisé à l'école primaire. Un Comité de gestion (CG), impliquant l'Association des femmes, sera mis en place, des formations seront dispensées pour le CG (maintenance/réparation/chloration) ainsi que des formations pour l'amélioration de l'hygiène villageoise et de l'hygiène menstruelle des jeunes filles. 1 750 personnes bénéficieront de l'approvisionnement en eau potable.

Le projet est évalué à 74 475 € et la participation sollicitée auprès du fonds de solidarité eau s'élève à 58 700 €.

La contribution demandée à la Métropole est de 35 700 €, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse apportant 23 000 €.

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 50 % du montant de la subvention à la signature de la convention,
- 30 % du montant de la subvention sur la base d'un rapport intermédiaire technique et financier,
- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant total du budget réalisé. Au cas où le budget réalisé serait inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention sera ajusté au prorata des dépenses réellement engagées.

### **3° - Attribution d'une subvention à l'association Service fraternel d'entraide (SFE) pour le projet amélioration durable de l'accès à l'eau et l'assainissement dans la province de Salavan au Laos**

L'association SFE est une organisation non gouvernementale française, fondée en 1998. Travaillant uniquement au Laos, plus particulièrement dans les 4 provinces pauvres du sud du pays, elle est experte dans le développement rural et la coopération médicale. L'objectif de l'organisation est de servir les populations défavorisées et vulnérables du Laos, en transmettant des connaissances et savoir-faire afin qu'elles puissent améliorer leurs conditions de vie, tout en développant l'entraide basée sur le respect de la personne au sein des communautés.

Selon les chiffres officiels, le taux de défécation en plein air atteindrait 73 % dans les provinces du sud du Laos contre 20 % au niveau national. La province de Salavan présente le taux le plus élevé, atteignant 95 % dans les villages enquêtés. La plupart des villages utilisent l'eau des rivières comme source d'eau de consommation.

Ce projet vise à améliorer la santé des habitants de 10 villages de la province de Salavan en renforçant l'accès à l'eau, l'assainissement et la sensibilisation à l'hygiène. L'association prévoit un programme sur 3 années de construction de 654 latrines par les familles pour toutes les maisons, l'entretien de 30 points d'eau existants, la construction de 6 nouveaux systèmes d'eau communautaires dans 6 villages ainsi qu'une éducation à l'hygiène. La présente demande concerne, pour 2023, l'alimentation en eau de 3 villages et la réalisation d'au moins 287 latrines. Ce projet bénéficiera à environ 2 000 personnes.

Le projet est évalué à 71 666 € et la participation sollicitée auprès du fonds de solidarité eau s'élève à 42 900 €.

La contribution demandée à la Métropole est de 28 600 € et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse apportera 14 300 €.

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 80 % du montant de la subvention à la signature de la convention,
- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant total du budget réalisé. Au cas où le budget réalisé serait inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention sera ajusté au prorata des dépenses réellement engagées.

#### **4° - Attribution d'une subvention à l'association Inter aide pour le projet services d'eau durables (SEDA) en Analanjirofo à Madagascar**

Créée en 1980, l'association Inter aide est une organisation humanitaire basée à Versailles (Yvelines), spécialisée dans la réalisation de programmes concrets de développement qui visent à ouvrir aux plus démunis un accès au développement. Une soixantaine de programmes sont actuellement en cours au sein de 8 pays, Haïti, Éthiopie, Malawi, Madagascar, Mozambique, Sierra Leone, Inde et Philippines, en zones rurales et urbaines, sur des thématiques répondant à des besoins vitaux tels l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, le développement agricole, la santé, l'éducation, l'accès à l'emploi, l'accompagnement des familles les plus pauvres. L'association Inter aide dispose d'une expérience reconnue dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable et mène des projets de ce type depuis 1994 à Madagascar.

Les communes rurales concernées par le projet sont situées dans les 2 districts de Fénérive est (230 000 hab.) et Vavatenina (150 000 hab.). Ces districts font partie de la région Analanjirofo sur la côte est de Madagascar. Il reste dans cette zone densément peuplée de Madagascar de nombreux villages sans accès à l'eau potable avec une couverture encore faible en infrastructures d'assainissement.

Le projet correspond à la 2<sup>ème</sup> année d'un programme de 3 ans où il s'agira, en partenariat avec l'organisation non gouvernementale (ONG) locale Soakkoja :

- de continuer à développer l'accès à l'eau potable dans 14 communes de la région Analanjirofo avec la construction ou la réhabilitation d'ouvrages d'eau potable,

- d'améliorer l'assainissement des villages et les aptitudes des usagers en matière d'hygiène et de développer et renforcer les dispositifs professionnels de gestion-suivi-maintenance des ouvrages établis avec les communes et les usagers.

Cette nouvelle phase du programme consiste à construire ou réhabiliter 40 ouvrages d'eau potable pour 9 000 usagers et à construire 600 latrines pour 3 000 personnes. Les usagers bénéficieront de sensibilisations à l'hygiène et de mesures d'assainissement.

Le projet est évalué à 197 328 € et la participation sollicitée auprès du fonds de solidarité eau s'élève à 75 000 €.

La contribution demandée à la Métropole est de 50 000 € et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse apportera 25 000 €.

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 50 % du montant de la subvention à la signature de la convention,

- 30 % du montant de la subvention sur la base d'un rapport intermédiaire technique et financier,

- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant total du budget réalisé. Au cas où le budget réalisé serait inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention sera ajusté au prorata des dépenses réellement engagées.

#### **5° - Attribution d'une subvention à l'association Secours catholique-Caritas France pour le programme d'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans la région des Savanes - Santigou 2023 au nord Togo**

En France, l'association Secours catholique combat l'exclusion sous toutes ses formes en accompagnant les personnes en situation de précarité. À l'international, l'association Secours catholique est membre français du réseau Caritas international qui fédère 162 Caritas agissant dans 201 pays et territoires. En s'appuyant sur les associations locales, il intervient chaque année sur 500 projets internationaux d'urgence (catastrophes naturelles, conflits, etc.) et de développement (accès aux services de base : eau, éducation, santé) et participe aux démarches de plaidoyer à l'échelon européen et international.

Éloignée de la capitale Lomé, la région des Savanes est la plus pauvre et la plus aride du Togo. Les problématiques liées à l'eau s'y posent de manière accrue : manque d'infrastructures hydrauliques et d'assainissement, problèmes de gestion de certains ouvrages existants, méconnaissance des pratiques d'hygiène. Des actions visant l'augmentation du nombre d'infrastructures, la mise en place de structures de gestion communautaire, l'adoption de bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement, ainsi que l'appui à la maîtrise d'ouvrage communale des nouveaux élus communaux, sont nécessaires.

Le projet consiste à mettre en place des forages à motricité humaine et des latrines dans 8 lieux-dits (5 communes) de la région des Savanes suite à des demandes locales des futurs bénéficiaires *via* le partenaire Jeunes et adultes ruraux catholiques (JARC). Des dispositifs de lavage de mains seront mis en place. Des latrines seront également construites dans les communes des phases précédentes où il n'y en avait pas eu. Cette troisième phase du programme bénéficiera à 3 264 habitants.

Le projet est évalué à 197 652 € et la participation sollicitée auprès du fonds de solidarité eau s'élève à 98 850 €.

La contribution demandée à la Métropole est de 65 900 € et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse apportera 32 950 €.

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 50 % du montant de la subvention à la signature de la convention,
- 30 % du montant de la subvention sur la base d'un rapport intermédiaire technique et financier,
- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant total du budget réalisé. Au cas où le budget réalisé serait inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention sera ajusté au prorata des dépenses réellement engagées ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

#### **DELIBERE**

##### **1° - Approuve :**

a) - le renouvellement du partenariat avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, en tant que co-financier du fonds eau,

b) - l'attribution des subventions de fonctionnement pour l'année 2023 d'un montant de :

- 53 270 € au profit de l'association CIEDEL pour le projet renforcement du service public local de l'eau potable de la Commune de Samba au Burkina Faso,

- 35 700 € au profit de l'association ECD pour le projet alimentation en eau du chef-lieu du village de Phonesavanh au Laos,

- 28 600 € au profit de l'association SFE pour le projet amélioration durable de l'accès à l'eau et l'assainissement dans la province de Salavan au Laos,

- 50 000 € au profit de l'association Inter aide pour le projet SEDA en Analanjirofo à Madagascar,

- 65 900 € au profit de l'association Secours catholique-Caritas France pour le programme d'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans la région des Savanes - Santigou 2023 au nord Togo ;

c) - les conventions à passer entre la Métropole et chacune des associations attributaires définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions,

d) - la convention de partenariat à passer avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**3° - Les dépenses** de fonctionnement en résultant, soit 233 470 €, seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 - chapitre 65 - opération n° 0P02O5852.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 28 juin 2023**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230626-306621-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 juin 2023 Date de réception préfecture : 28 juin 2023
---